



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_93_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Conventions de mise à disposition
Profession Sport , Culture 38

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec le groupement d'employeurs Profession Sport Culture 38, sise 7 rue de l'Industrie, 38320 EYBENS, représentée par M. Jean Michel Losa, dans la cadre de «**la fête du sport**».

- la convention de mise à disposition n° 5765 d'un intervenant diplômé d'État Biathlon et du matériel nécessaire, le samedi 13 septembre 2025, pour un montant total de **313,40 euros** (trois cent treize euros et quarante centimes)

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 13 mai 2025

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Guy GENET

